



Journal des anthropologues
Association française des anthropologues

71 | 1997
Mélanges

Appel pour une transformation des conditions d'apprentissage et d'exercice de l'enseignement supérieur et de la recherche en sciences sociales

Collectif contre la précarisation de l'enseignement supérieur et de la recherche



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/jda/2533>

DOI : 10.4000/jda.2533

ISSN : 2114-2203

Éditeur

Association française des anthropologues

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1997

Pagination : 115-119

ISSN : 1156-0428

Référence électronique

Collectif contre la précarisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, « Appel pour une transformation des conditions d'apprentissage et d'exercice de l'enseignement supérieur et de la recherche en sciences sociales », *Journal des anthropologues* [En ligne], 71 | 1997, mis en ligne le 01 décembre 1998, consulté le 21 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/jda/2533> ; DOI : 10.4000/jda.2533

Ce document a été généré automatiquement le 21 avril 2019.

Journal des anthropologues

Appel pour une transformation des conditions d'apprentissage et d'exercice de l'enseignement supérieur et de la recherche en sciences sociales

Collectif contre la précarisation de l'enseignement supérieur et de la recherche

- 1 L'apprentissage et l'exercice de l'enseignement et de la recherche en sciences sociales sont en danger. À l'université et dans les organismes de recherche, avec la multiplication des statuts précaires, une « armée scientifique de réserve » est en train de se former, conséquence d'un processus beaucoup plus large de précarisation du travail légitimé par le discours néo-libéral. Parallèlement, on assiste à un renforcement du système mandarin où les logiques clientélistes l'emportent souvent sur les critères pédagogiques et scientifiques qui devraient prévaloir.
- 2 Cet ensemble de conditions nouvelles renforcent les inégalités entre apprentis-chercheurs puis tout au long du parcours universitaire, et exercent de nombreux effets de censure (notamment sur le choix et le traitement des objets de recherche). Nombre de doctorants, chercheurs et enseignants du supérieur sont aujourd'hui amenés, chacun à son niveau, à gérer cette situation au quotidien : il est dès lors urgent de réagir collectivement.

Des thèses à plusieurs vitesses

- 3 Les enjeux liés au choix du directeur de thèse et du sujet sont trop souvent occultés : sans repères et sans ressources, les plus démunis des doctorants ne mesurent pas le poids déterminant de leur orientation première. Parallèlement se manifeste chez d'autres la

tendance à se soumettre aux injonctions des directeurs « influents » et à renforcer ainsi la logique des voies d'accès privilégiées à la carrière.

- 4 L'encadrement durant le DEA et le doctorat est soit insuffisant (suivi irrégulier, formel et formaliste), soit facteur de subordination (le système mandarinal créant un ensemble de dépendances à la fois matérielles, intellectuelles et affectives).
- 5 L'insertion dans les laboratoires est au mieux insuffisante, au pire (et pour la majorité) inexistante : les possibilités d'échanges scientifiques manquent, les bureaux et le matériel informatique font défaut, la circulation des informations vitales (colloques, appels d'offres) est absente.
- 6 Les conditions matérielles sont, elles aussi, très inégales, l'attribution des allocations de recherche arbitraire, les bourses rares, de durée et de montant variables, l'exercice d'un emploi précaire avec ou sans rapport avec la thèse le plus souvent nécessaire, le choix du sujet parfois inféodé aux possibilités de financement.
- 7 Dans ces conditions, de nombreux doctorants se retrouvent isolés et certains abandonnent leur thèse.

La précarité au quotidien

- 8 Des situations de plus en plus précaires se multiplient et tendent à devenir la règle (vacataires à l'université polyvalents et « bouche-trous », chercheurs sans statut embauchés pour des contrats à durée très déterminée suivis de périodes récurrentes de chômage souvent non indemnisé) : elles aboutissent à des formes d'exploitation et d'auto-exploitation (occuper « au pied levé » des postes non pourvus, corriger bénévolement les copies d'enseignants titulaires, servir de petites mains exploitées dans les organismes de recherche), auxquelles finissent par se plier les doctorants pour ne pas se couper de l'université et du monde de la recherche, et pour ajouter une ligne à leur CV.
- 9 Elles conduisent à une mise à l'écart du fonctionnement de l'université (non-participation aux conseils d'enseignants et aux décisions pédagogiques), à une non-reconnaissance du travail scientifique au sein des organismes de recherche (pas de participation systématique à l'élaboration des résultats des recherches).
- 10 C'est dans ce contexte que les doctorants sont censés tout à la fois réaliser rapidement leur thèse, acquérir une expérience dans l'enseignement et multiplier les signes d'insertion dans la recherche (publications, interventions dans les colloques...) : autant de contradictions qu'il n'est plus possible d'assumer.

Le flou des procédures de recrutement

- 11 Les procédures de recrutement actuelles ne sont pas satisfaisantes.
- 12 Les informations concernant les dates de publication des postes sont rares.
- 13 L'accès à la définition du profil des postes nécessite d'appartenir à un réseau de relations, ce qui renforce les inégalités.
- 14 Les critères concernant le contenu et la forme des dossiers et de l'oral sont inexistants, ce que seule peut compenser, ici encore, l'appartenance à des réseaux d'initiés.

- 15 La composition des commissions de spécialistes et leurs modalités de travail (distribution des dossiers, rapports), les activités des laboratoires et l'organisation du cursus pédagogique au sein de l'université qui recrute, ne sont pas communiquées aux candidats et fonctionnent dès lors comme des informations stratégiques.
- 16 Les critères scientifiques et pédagogiques de recrutement ne sont pas explicités : l'aisance mondaine ou l'implantation locale sont les « qualités » qui tendent à prévaloir.
- 17 L'information concernant les différentes étapes du concours (nombre de candidats auditionnés, classés lors des auditions, qualifiés) n'est pas communiquée. Aucun rapport motivé concernant le rejet des candidatures n'est fourni aux candidats.
- 18 Les candidatures ont des coûts élevés (frais postaux, transport, logement, téléphone, etc.) et les plannings d'auditions au niveau national ne sont pas organisés de façon cohérente.
- 19 Sans transparence des procédures et sans clarification des critères, l'inégalité devant le concours et la démoralisation ne peuvent que s'accroître.

Les dysfonctionnements de la profession

- 20 L'exercice des métiers de l'enseignement et de la recherche en sciences sociales souffrent de dysfonctionnements de plus en plus nombreux, qui affectent surtout ceux qui occupent les positions les plus fragiles. On leur réserve les enseignements les plus difficiles et les moins prestigieux tout en limitant leur participation aux enjeux déterminants (définition des objectifs pédagogiques, contenu des enseignements, allocation des ressources...).
- 21 L'autonomie des sciences sociales est menacée du fait des pressions multiples exercées sur la définition même des orientations de la discipline : préajustement à la demande du marché, soumission aux problématiques imposées par les pouvoirs politiques et économiques. L'autonomie est limitée par l'insuffisance et le flou des critères d'évaluation et de promotion spécifiques à la profession (aussi bien dans les commissions de spécialistes que dans les commissions du CNRS).
- 22 La politique globale de recrutement remet en cause l'avenir de la recherche. La tendance dominante dans les universités est ainsi à la substitution de personnels titulaires issus du secondaire (PRAG et PRCL) aux postes d'enseignants-chercheurs.

Quelques réponses collectives

- 23 L'université doit rester un lieu privilégié de la recherche et de sa diffusion. Nous proposons donc que soient créés en plus grand nombre de vrais postes d'enseignants-chercheurs.
- 24 La recherche fondamentale en sciences sociales doit redevenir une priorité, ce qui implique de créer également en plus grand nombre des postes de chercheurs au CNRS et dans les organismes de recherche publics et de garantir les conditions matérielles de fonctionnement des laboratoires.
- 25 La résorption de la précarité passe par la refonte des différents statuts actuels et la création d'un statut unique d'enseignant-chercheur en formation pour les doctorants et post-doctorants candidats aux métiers de l'enseignement et de la recherche publique. Elle passe aussi par la suppression des heures complémentaires.

- 26 Il est également nécessaire de réformer les conditions de recrutement des enseignants-chercheurs (non-titulaires et titulaires) et des chercheurs. Pour cela, il faut garantir l'accès public à une information complète sur les postes, les conditions d'accès aux postes, l'évaluation des candidats. Il faut également réfléchir collectivement à l'élaboration de critères pédagogiques et scientifiques de recrutement et d'exercice du métier.
- 27 Sur tous ces points, il est urgent de réfléchir, d'informer, de proposer, d'agir, de mobiliser.
- 28 Cet appel émanant d'un collectif de jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs a été soumis pour publication à l'ensemble des revues de sciences sociales.
- 29 Adresse : Collectif, c/o Doctorants CSU
- 30 59-61, rue Pouchet
- 31 75849 Paris cedex 17
- 32 Mail : doctoran@iresco.fr